



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation Nationale

www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Oc

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Blanquer et les langues : « Je vous ai compris... mais en anglais seulement »

Communiqué FELCO <http://www.felco-creo.org/>

Fédération des enseignants de langue et culture d'oc

Le retour à l'école vu par le Ministère de l'Éducation nationale, ce n'est pas seulement une histoire de masques et de distanciation à respecter (si possible...) Une circulaire de rentrée (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>) aborde aussi les contenus de l'enseignement à dispenser dans l'école publique, en particulier en ce qui concerne les langues vivantes.

Et sur ce point, tous ceux qui œuvrent au développement et à la promotion de l'enseignement des langues de France sont obligés de constater le mépris à peine dissimulé dont le ministère fait preuve à l'égard de ces langues. Mépris au demeurant partagé au plus haut niveau de l'État puisque le collectif « [Pour que vivent nos langues](http://www.felco-creo.org/21-08-20-reponse-de-la-presidence-de-la-republique-au-collectif-pour-que-vivent-nos-langues/) » vient enfin de recevoir une réponse pleine de vide à la lettre déposée par plusieurs élus à l'Élysée à la fin de l'année scolaire passée (<http://www.felco-creo.org/21-08-20-reponse-de-la-presidence-de-la-republique-au-collectif-pour-que-vivent-nos-langues/>).

La circulaire, quant à elle, affiche le soutien des autorités à l'enseignement « des langues vivantes », en énumérant à titre de preuve un certain nombre de mesures : développement (annoncé en tout cas) des filières bilangues en 6^e, et des enseignements de langue et en langue (dans des disciplines non linguistiques) en collège et en lycée, dans le prolongement de ce qui existe en primaire.

Il se trouve que de telles filières existent pour les langues régionales, dans le primaire et, dans une mesure bien moindre, en collège. Les évaluations de l'Éducation nationale démontrent depuis des années leurs bienfaits pour les élèves, tant dans le développement personnel que pour les performances en langues, en français et en mathématiques : on aurait donc pu s'attendre à les voir mentionnées et saluées

Or, ce n'est pas de cela que parle la circulaire. Il n'est pas nécessaire de procéder à une analyse bien fine du texte pour comprendre qu'en fait de « langues vivantes », c'est de l'anglais, de l'anglais et de l'anglais qu'il s'agit, l'idée qu'une autre langue puisse être enseignée n'apparaissant qu'en filigrane, avec une allusion à une langue B, la langue C étant tout simplement « oubliée ». La circulaire avoue d'ailleurs ingénument son choix profond en évoquant « la création en juin 2021 d'un test de positionnement en anglais, en ligne, pour tous les élèves de 3^e, conçu par France éducation international ».

Du moins s'agit-il ici d'un établissement public, ce qui n'est pas forcément le cas pour les nouvelles évaluations obligatoires de niveau de langue prévues pour certaines formations du supérieur.

Seule concession à un certain plurilinguisme, la circulaire évoque une assez vague « promotion des langues anciennes », qui peuvent toutefois difficilement passer pour des langues vivantes, quel que soit leur indéniable intérêt culturel. Mais l'idée que les langues de France présentent le même intérêt échappe visiblement au Ministère.

Cette circulaire confirme ce que l'on devinait déjà depuis un certain temps : la réduction de l'enseignement des langues vivantes au strict minimum, par l'élimination sournoise de la plupart des options de langues vivantes autres que l'anglais, et, à la rigueur, l'espagnol.

Et une réduction de l'idée d'un enseignement bilingue au seul bilinguisme français-anglais : dans plusieurs académies, on voit déjà se profiler la création de telles classes, alors même que l'ouverture de classes bilingues français-langue régionale telles qu'il en existe depuis des décennies est rendue de plus en plus difficile par l'inertie, au mieux, l'hostilité, trop souvent, de décideurs de terrain bien conscients que leur autorité de tutelle les couvrira de toute façon.

Le collectif « Pour Que Vivent Nos Langues » (<http://www.pourqueviventnoslangues.com/>) a déjà mené plusieurs actions depuis sa création. Il en programme d'ores et déjà de nouvelles, dans toutes les régions concernées.

Car trop, c'est trop.

le 28/08/20, Yan LESPOUX, maître de conférences, président de la FELCO

Voir le texte de la circulaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>

Extrait du § III. Poursuivre l'élévation générale du niveau

C. Consolider la maîtrise des langues

La maîtrise des langues vivantes est une compétence essentielle pour la réussite des élèves. Le président de la République a fixé comme objectif la maîtrise de deux langues vivantes. C'est en ce sens que le Plan langues vise à consolider les enseignements de langue et en langue. Au collège, il s'agit de continuer à développer les classes bilingues en 6e, qui peuvent désormais être ouvertes sans contrainte de continuité avec l'enseignement des langues vivantes proposé dans l'école élémentaire d'origine. Les classes européennes et les enseignements en disciplines non linguistiques continuent leur développement au collège et au lycée. Il s'agit aussi de mieux attester le niveau des élèves avec la création en juin 2021 d'un test de positionnement en anglais, en ligne, pour tous les élèves de 3e, conçu par France éducation international. En outre, chaque bachelier général, technologique et professionnel de la session 2021 disposera d'une attestation de son niveau en langues vivantes A et B. Ce renforcement de l'enseignement des langues dès l'école primaire passe par la mise en place d'un plan de formation de 30 000 professeurs durant l'année 2020-2021.

La promotion des langues anciennes doit se traduire par l'ouverture d'un nombre de groupes suffisants pour répondre à la demande des familles, notamment pour l'enseignement du grec en 3e.